

Centre Vétérinaire des Grandes Plaines

Dr Scohier Pierre-Emmanuel

Bois le Comte, 6

B-6440 Froidchapelle

CONTRAT D'INSEMINATION ET SUIVI OBSTETRICAL

Entre les soussignés :

Le Centre Vétérinaire des Grandes Plaines représenté par le Dr. Scohier Pierre-Emmanuel

et

M., Mme :

Adresse :

Localité :

tél. :

N°TVA :

Il a été convenu ce qui suit :

1. Le propriétaire présente la jument suivante :

Nom :

Race :

N° Sutd Book ou SIRE :

Date de naissance :

Suitée d'un poulain : de sexe _____ né le _____

pour insémination en sperme frais par l'étalon : _____ dont le prix de saillie est fixé à : _____
euro TVAC payable lors de la réalisation du carnet de saillie, à savoir au diagnostic de gestation à 18 jours post ovulation.

et ceci aux conditions suivantes, qu'il accepte.

2. Le propriétaire de la jument déclare que la jument nommée ci-dessus, est vaccinée selon les prescriptions d'usage et que celle-ci a été vermifugée au maximum 2 semaines avant son arrivée.

3. Si la jument n'est pas gestante au terme de la saison en cours, pour autant que cet état de fait nous ait été notifié par écrit dans les quatre mois qui suivent la date de la dernière insémination et que le montant de la saillie ait été régularisé, elle peut être représentée l'année suivante pour une insémination gratuite par le même étalon, frais vétérinaires non compris.

Passé ce délai le prix de la saillie sera considéré comme perdu.

Pour les étalons qui ne seraient plus présents pour la saison de monte suivante, le montant de la saillie vous sera remboursé dès réception de l'attestation vétérinaire.

4. Le prix du séjour est fixé à 10 € /Jour HTVA.

5. Toutes les prestations du vétérinaire nécessaires lors d'une insémination artificielle sont à charge du propriétaire de la jument.

Tarif des prestations vétérinaires : les prix s'entendent HTVA 21%

- Insémination en sperme frais : 50 euro
- Echographie gynécologique en suivi folliculaire : 15 euro
- Diagnostic de gestation : 35 euro

6. Responsabilités : Pour leur arrivée au Centre ainsi que pour leur départ, tous les animaux sont transportés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Le transfert de la garde de l'animal a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement. Le Centre Vétérinaire assurera la garde, l'alimentation et les soins de l'animal dans les conditions habituelles, ainsi que les opérations techniques liées à la reproduction (insémination, échographies). Tout traitement médicamenteux ou hormonal ne sera envisagé qu'après concertation avec le propriétaire de la jument. **Le propriétaire de la jument est informé de ce**

Centre Vétérinaire des Grandes Plaines

Dr Scohier Pierre-Emmanuel

Bois le Comte, 6

B-6440 Froidchapelle

que les opérations d'insémination et d'échographie comportent en elles-mêmes un risque pour l'animal et il l'accepte. Le propriétaire de la jument mandate le Centre Vétérinaire des Grandes Plaines afin de soigner si nécessaire la jument ou son foal en cas d'urgence et accepte de régler les frais. Dans tous les cas où un dommage surviendrait à la jument ou son foal, la responsabilité du Centre ne pourra être engagée, sauf en cas de faute.

Fait à Froidchapelle le en deux exemplaires, dont chacune des parties déclare avoir reçu un exemplaire.

Pour accord :

Le propriétaire de la jument

Le Centre des Grandes Plaines
Représentée par le Dr. PE.Sochier